



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3713

Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces au Musée des beaux-arts, à titre gratuit, dans le cadre du festival organisé par l'association "Livraisons. Des revues en Rhône-Alpes"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3713 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES AU MUSEE DES BEAUX-ARTS, A TITRE GRATUIT, DANS LE CADRE DU FESTIVAL ORGANISE PAR L'ASSOCIATION "LIVRAISONS. DES REVUES EN RHONE-ALPES" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « Livraisons. Des revues en Rhône-Alpes » a été fondée en mai 2014 afin de mieux faire connaître et défendre le médium revue auprès d'un large public. L'association a pour objet principal de contribuer au développement, à la diffusion et à la connaissance des revues, imprimées sur supports papier et numériques, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle a pour vocation d'organiser régulièrement des événements pour valoriser des périodiques littéraires, artistiques, de sciences humaines ou sociales (tables-rondes, présentations, lectures, performances...), d'éditer une lettre d'information recensant les informations sur la vie des revues, puis de nourrir une plateforme numérique donnant une visibilité simultanément au patrimoine et à l'actualité des revues.

Le point d'orgue annuel de ses activités est le Festival de la revue Livraisons qui sera organisé pour la quatrième année du jeudi 26 au dimanche 29 avril 2018.

L'association a sollicité la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts afin d'organiser la soirée inaugurale du festival dans les locaux du musée le 26 avril 2018 en soirée.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation et de la politique du musée pour la diffusion des contenus scientifiques, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de l'auditorium du Musée des beaux-arts, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu duquel une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur locative des locaux est évaluée à 4 000 euros.

Les conditions de cette mise à disposition sont définies dans la convention jointe au rapport.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'association « Livraisons. Des revues en Rhône-Alpes », concernant la mise disposition gracieuse de l'auditorium du Musée des beaux-arts pour la soirée du jeudi 26 avril 2018, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER